

***Avenant à la convention n°2014-076 R de mécénat passée pour le
château de Gizeux entre la Demeure Historique et Monsieur Géraud
de Laffon, propriétaire***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n°2014-076 R passée pour le château de Gizeux entre la Demeure historique et le propriétaire et signée le 13 février 2014.

Article 1 : le propriétaire du Château de Gizeux, 37 340 Gizeux, déclare sous sa responsabilité que la chapelle fait partie intégrante du château visé par la convention n°2014-076 R et est classée au titre des monuments historiques.

Article 2 : Les annexes 1, 2 et 3 de la convention n°2014-076 R signée le 13 février 2014 et de l'avenant du 13 septembre 2014 sont complétées par les annexes 1, 2 et 3 du présent avenant prévoyant la réalisation d'études en vue de la réalisation de travaux. Le programme de travaux défini à partir des études donnera lieu à l'établissement d'un nouvel avenant.

Article 3 : Les autres dispositions de la convention n°2014-076 R restent inchangées.

Fait à Paris

Le

Monsieur Géraud de Laffon
propriétaire

Armelle Verjat,
Déléguée générale
de la Demeure Historique

Annexe 1 : Programme des études et des travaux

Les études préalables aux travaux de restauration de la chapelle du château de Gizeux et du pavillon sud y étant adossé concernent les ouvrages suivant :

- l'ensemble des façades en maçonnerie et pierre de taille,
- les ouvrages de charpente et couverture,
- les menuiseries extérieures et les vitraux,
- les décors peints intérieurs.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC – ETUDES	Honoraires par prestation en € HT
A- Recherche documentaire	
Consultation de la bibliographie traditionnellement attachée à l'édifice et à son patrimoine	260,00 €
Interrogation des bases numériques Mediathek, Gallica et Sudoc	260,00 €
Consultation des fonds documentaires.	1 040,00 €
B- Relevé et état sanitaire	
Relevé des existants <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de mesures sur site par laser mètre, théodolite électronique et scanner 3D • Relevé de l'état actuel à l'échelle 1/100ème 	3 500,00 €
EXAMEN DES PEINTURES MURALES Installation de chantier et déplacement <ul style="list-style-type: none"> • Installation du matériel et repliement, trajets • Installation d'un échafaudage fixe 	2 920,00 €
PREMIER VOLET : Examen technique et sanitaire des peintures : <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse historique : Consultation d'archives et synthèse • Etude technique de la constitution : Examen et micro-sondages • Fond photographique documentaire : Prise de vues, Traitement infographique • Constat d'état : Relevés de l'état de conservation • Bilan sanitaire 	2 360,00 €
C- Etablissement d'un dossier de présentation	
Données historiques et analyse critique	2 080,00 €
Etablissement du programme de travaux	1 560,00 €
Estimation financière et phasage des travaux	2 600,00 €
Reportage photographique :	260,00 €

EXAMEN DES PEINTURES MURALES DEUXIEME VOLET : Rapport d'intervention et évaluation des traitements pour la mise en valeur des décors	1 260,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport documentaire de l'étude <ul style="list-style-type: none"> ○ Synthèse des observations de terrain ○ Description et localisation des dégradations et attachements figurés • Elaboration du projet <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposition de travaux • Quantification et localisation des traitements <ul style="list-style-type: none"> ○ Documentation des taches et bordereaux de prix 	
Mise en forme et impression	240,00 €
Présentations	
1 rendez-vous de présentation à la Maitrise d'Ouvrage	460,00 €
1 rendez-vous de présentation à la DRAC	460,00 €
13 760,00 €	7 060,00 €
MONTANT H.T. - DIAGNOSTIC - ETUDES	20 820,00 € H.T.
T.V.A. (20%)	4 164,00 €
MONTANT T.T.C. - DIAGNOSTIC - ETUDES	24 984,00 € T.T.C.

PHASE 2 : Réfection de la chapelle

Le programme des travaux et leur montant seront définis par les études prévues à la phase 1, ci-dessus.

Annexe 2 : Plans de financement

PHASE 1

Financement	%	Montant TTC
Mécénat	71 %	17 770,00 €
Autofinancement	29 %	7 214,00 €
TOTAL	100 %	24 984,00 €

PHASE 2 : Le plan de financement de la phase 2 sera défini après définition du programme de travaux et de leur montant suite aux études prévues à la phase 1.

Annexe 3 : coordonnées du cabinet d'étude et d'architecte

- **PEREIRA Architectes**
39, quai de Portillon
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- **Véronique LEGOUX, co-traitante**
conservatrice et restauratrice de peintures murales
8, rue du Serpent Volant
37000 TOURS

Les coordonnées des entreprises réalisant les travaux définis suite aux études seront communiquées dans un 2nd temps.

Signature :

Monsieur Géraud de Laffon
propriétaire